



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MARNE**

Direction départementale  
des Finances publiques de la Marne

**Le directeur départemental des Finances  
publiques**

12 rue Sainte-Marguerite  
51022 Châlons-en-Champagne CEDEX

Téléphone : 03 26 69 53 15

Affaire suivie par : Pauline ROUVRE  
pauline.rouvre@dgifp.finances.gouv.fr  
Téléphone : 03 26 69 53 43

Châlons-en-Champagne, le **06 OCT. 2023**

Objet : Dispositifs d'accompagnement proposés aux usagers des Finances publiques dans le cadre de la campagne des avis d'impôt.

Annexes :

- Jours et horaires d'ouverture au public du Service des Impôts des particuliers de Reims, et du Service des Impôts des Particuliers de Châlons-en-Champagne et ses antennes.
- Jours et horaires d'ouverture des accueils de proximité hebdomadaires et des points campagne assurés par un agent des Finances publiques.

Madame, Monsieur,

La campagne de réception et de paiement des avis d'impôt a débuté cet été avec l'envoi progressif des avis d'impôt sur le revenu. Elle se poursuit actuellement avec la mise à disposition des avis de taxe foncière.

Cette campagne suscite chaque année un fort besoin d'accompagnement des usagers des Finances publiques. Afin d'y répondre, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), et localement la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) de la Marne, mettent en œuvre divers dispositifs d'appui de leurs usagers.

Tout d'abord, la DGFIP veille à développer des modes de contact distants performants, permettant aux usagers qui ne peuvent se déplacer dans les Centres des Finances publiques d'obtenir tous les renseignements souhaités.

Le site internet [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) est ainsi pour nos usagers un vecteur d'information essentiel, mais il est également un canal de communication entre les usagers et nos services. Ils peuvent ainsi, depuis leur espace particulier, poser une question à tout moment via leur messagerie sécurisée, ou prendre un rendez-vous physique ou téléphonique avec l'un de nos services.

De plus, la DGFIP met en œuvre un dispositif d'assistance téléphonique largement accessible, joignable au 0 809 401 401 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

Par ailleurs, les usagers qui ne peuvent recourir à ces modes de contacts distants disposent de plusieurs interlocuteurs pouvant les accompagner.

Les structures France Services du département sont en effet en mesure de proposer un premier niveau d'accueil, en particulier pour les usagers peu à l'aise avec le numérique.

De plus, l'accueil à nos guichets reste par ailleurs pleinement assuré pour les usagers dont les démarches nécessitent une prise en charge personnalisée. Afin d'éviter les déplacements inutiles et de limiter les temps d'attente, de larges plages d'accueil sur rendez-vous sont proposées.

Les jours et horaires d'ouverture au public du Service des Impôts des Particuliers de Reims, ainsi que du Service des Impôts des Particuliers de Châlons-en-Champagne et ses antennes d'Épernay, Vitry-le-François et Sézanne sont rappelés en annexe.

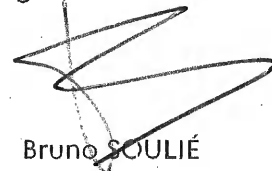
Par ailleurs, dans le respect des engagements pris envers les élus locaux dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité des Finances publiques, les usagers peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un agent des Finances publiques au sein de 9 accueils de proximité hebdomadaires et de 12 points campagne situés sur le territoire marnais. Vous trouverez en annexe, pour rappel, les informations pratiques relatives à ces accueils.

Concernant le paiement des impôts locaux, cette campagne peut être l'occasion pour nos usagers d'adhérer à un dispositif de paiement dématérialisé (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance ou mensualisation). Cette démarche peut être réalisée de façon simple et sécurisée via l'ensemble des canaux de contact décrits ci-dessus.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

L'administrateur général des Finances publiques,



Bruno SOULIÉ